

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) Edwige MACHELARD, 9 avenue Germaine Dulac, 35000 RENNES, siret 7975 455 8900021, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité... (en cours d'enregistrement) auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (Dreets).

2) nom : **prénom :**
adresse :
tel :

ci-après désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « **Utiliser les neurosciences appliquées au traitement des traumatismes** »

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
 - Elle a pour objectif de développer cette compétence dans le cadre des consultations en cabinet du stagiaire.
 - Sa durée est de 4 jours, soit 28 heures.
 - Effectif : 1 personne
 - Lieu : 9 avenue Germaine Dulac, 35000 RENNES
 - **Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.**

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Exercer une ou plusieurs techniques psychothérapeutique ou de développement personnel.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation se déroulera selon le planning ci-dessous :

Module	Date	Heures	Lieu formatrice
1	9 et 10 février 2026	09:30 à 13:00 et de 14:00 à 17:30	Rennes
2	7 et 8 avril 2026	09:30 à 13:00 et de 14:00 à 17:30	Rennes

- Elle se déroule en présentiel. En cas de force majeure (santé, mesures gouvernementales, etc.), la formation pourra être proposée en distanciel de type visio-conférence.
- La formatrice est Edwige MACHELARD, praticienne en cabinet depuis 2012 en constellations familiales et systémiques, sophro-analyse, NERTI, EMDR-DSA.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivants :
 - cours théorique et cours pratique avec support écrit
 - étude de cas réels avec support écrit
 - démonstrations de séance
 - pratique supervisée

Article 5 : Modalités d'évaluation des connaissances :

L'évaluation des acquis est faite avec :

- un examen écrit, portant sur le cours et la pratique
- un examen oral, consistant à mener une séance.

Article 6 : Nature de la sanction de la formation délivrée au stagiaire

Un certificat de réalisation sera remis au stagiaire ayant participé à la totalité des modules et réussi les examens écrit et oral.

Article 7 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation, en envoyant le formulaire de rétractation complété par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé à **900 euros**.
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement de 30% du prix soit **270 €**.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, après dispensation des heures de formation, selon le calendrier suivant :

Module	Date	Montant à régler
1	10 février 2026	315 €
2	8 avril 2026	315 €

Article 9 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation :

- du fait du prestataire de formation professionnelle, de nouvelles dates seront proposées au stagiaire.
- par l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié sans compensation financière.
- du fait que le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 10 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à , le/...../.....

Pour le stagiaire
nom, prénom :

Pour l'organisme
Mme Edwige MACHELARD

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(article R 121-1 du code de la consommation)

**Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire
uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)**

A l'attention de :

Edwige MACHELARD, 9 avenue Germaine Dulac, 35000 RENNES,siret 7975 455 8900021, En cours d'enregistrement auprès de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), auprès du Préfet de la région Bretagne.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation professionnelle conclu le ... / ... / ... , relatif à l'action intitulée « Utiliser les neurosciences appliquées au traitement des traumatismes » prévue le 9 février 2026.

Nom Prénom du stagiaire :

Adresse :

À..... le / /

Signature :

ANNEXE

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 : Utiliser les neurosciences appliquées au traitement des traumatismes (NATT)

1. Connaître le traumatisme

Définir le trauma et le traumatisme

Décrire les niveaux de traumatismes

Identifier les expressions des traumatismes

2. Décrire les théories sur le fonctionnement du cerveau humain

La théorie du cerveau triunique : les 3 parties du cerveau utilisé en NERTI

Le concept du traitement adaptatif de l'information (TAI) utilisé en EMDR

Les croyances limitantes et leur changement

3. Identifier les points forts et les limites de différents outils thérapeutiques les plus connus

Vipassana, TIPI, NERTI

L'EMDR-DSA

L'EFT

La sophro-analyse

NATT

4. Mener une séance NATT

Accueil du client, définir la problématique

Installer un espace de sécurité pour la séance

Traitement du traumatisme

Vérifications

Fin de séance

Bilan

MODULE 2 : Utiliser NATT pour optimiser d'autres techniques

1. Utiliser NATT lors d'un blocage en séance

2. Utiliser NATT pour intégrer le positif d'une séance

3. Utiliser NATT en autonomie

4. Évaluation écrite des acquis

5. Évaluation orale des acquis : mener une séance NATT